Image not found or type unknown

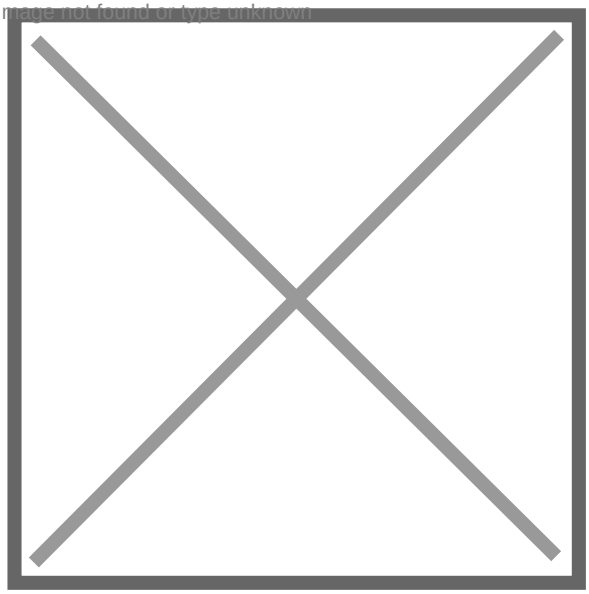

Location d'une maison et loi Duflot

Par **alain pochet**, le **19/03/2016** à **12:08**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Voici ma démarche : mon amie et moi sommes à la recherche d'une location, nous vivons ensemble depuis quinze ans en union libre. Nous avons trouvé une maison en location en Côtes d'Armor, par l'intermédiaire d'une agence. Nous sommes en retraite et le cumul de nos deux retraites dépasse les 33,33 %. L'agence nous refuse cette location invoquant la loi DUFLOT sur les locations. Personnellement, je n'ai rien trouvé concernant les locataires. Pouvez vous me renseigner ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **19/03/2016** à **12:15**

Bonjour, le régime de défiscalisation Duflot, dont veut peut être bénéfier le bailleur, admet des locataires avec un plafond de ressources selon la zone de d'habitation. Peut être avez vous trop de revenu ? Cordialement

Par **alain pochet**, le **19/03/2016** à **13:10**

Merci de votre réponse ,mais d'après l'agence comme nous ne sommes pas marié nous ne pouvons pas cumuler nos deux retraites et il invoque la nouvelle loi DUFLOT .Je n'ai trouvé dans cette loi qu'elle ne concernait que les propriétaires et non les locataires ?

Par **cocotte1003**, le **19/03/2016** à **18:00**

Alors regardez dans la partie de la loi, la reprise du bien par le bailleur qui a un locataire d'un "certain " age. A vouloir trop protégé une certaine catégorie de personnes, on a abouti à un refus des bailleurs de louer aux personnes âgées, cordialement

Par **alain pochet**, le **19/03/2016** à **20:16**

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés